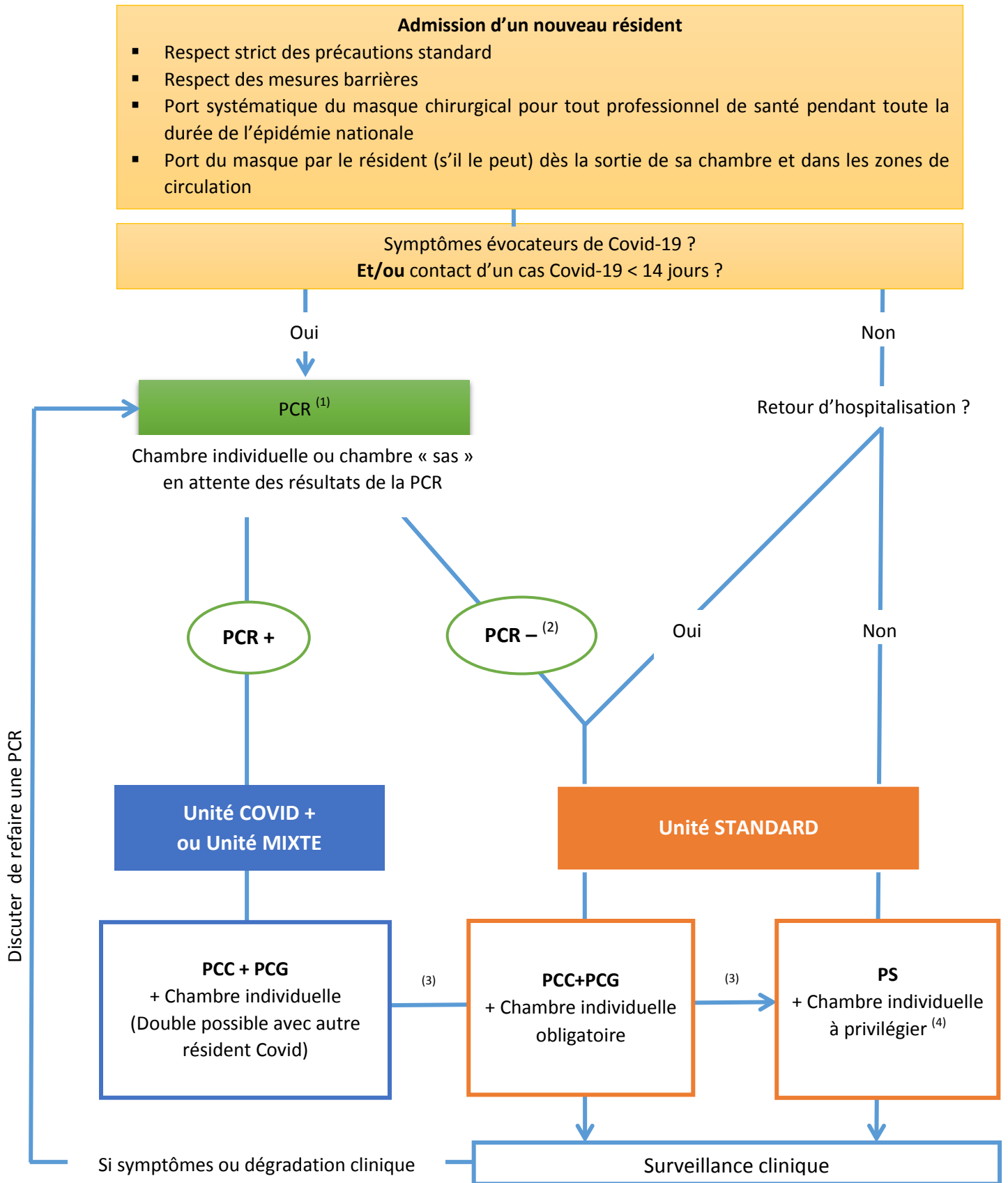


## Arbre décisionnel devant tout résident nécessitant une admission en Ehpad en provenance d'un MCO, SSR ou du domicile

(pour l'accueil d'un résident connu Covid, se référer à la procédure de déconfinement du CPias IdF)



<sup>(1)</sup> la PCR pour contact d'un cas Covid peut être faite en amont de l'admission si provient du MCO-SSR / <sup>(2)</sup> évaluer la possibilité d'un faux négatif chez un symptomatique fortement suspect et discuter de son transfert en unité Covid / <sup>(3)</sup> l'arrêt des PCC+PCG se fera à l'issue des 14 jours pour les contacts asymptomatiques et retour d'hospitalisation et à l'issue de la période de « Post confinement » (cf. procédure de déconfinement CPias IdF 04/05/2020) pour les symptomatiques quel que soit le résultat de la PCR / <sup>(4)</sup> Si chambre double : paravent entre les 2 résidents facilement bionettoyable et renforcer le bionettoyage des sanitaires